

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

capacités d'accueil Question écrite n° 81879

Texte de la question

M. Michel Pajon alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'ouvrir des classes supplémentaires au sein des écoles primaires de Seine-Saint-Denis à la rentrée 2015. Le Gouvernement a fait de la jeunesse une priorité et débloqué des moyens importants pour favoriser la réussite de tous les élèves. Le périmètre de l'éducation prioritaire a été revu pour réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires, l'accueil des enfants de moins de trois ans se développe, et le dispositif « plus de maîtres que de classes » monte en puissance depuis 2012. Pourtant perdurent en Seine-Saint-Denis des situations inacceptables, avec des classes surchargées en maternelle et en primaire, des listes d'attente d'enfants de plus de trois ans, et un accueil des enfants de moins de trois ans presque inexistant (moins de 3 % des moins de trois ans y sont scolarisés). Ainsi, à Noisy-le-Grand, une infime minorité des enfants de moins de trois ans sont scolarisés, les élèves ne bénéficient pas du dispositif « plus de maîtres que de classes » alors que la ville compte plusieurs écoles faisant partie du réseau d'éducation prioritaire (REP) et plusieurs classes comptent plus de 28 élèves. Cette situation préjudiciable à la réussite scolaire de tous les jeunes séquano-dionysiens, est intolérable. Il lui demande donc de bien vouloir mobiliser davantage de moyens en faveur des enfants de Seine-Saint-Denis, afin qu'à la rentrée prochaine tous les enfants de moins de trois ans puissent y être scolarisés, que les classes maternelles ne comptent pas plus de 27 élèves (25 en éducation prioritaire) et les classes élémentaires pas plus de 25 élèves (23 en éducation prioritaire).

Données clés

Auteur: M. Michel Pajon

Circonscription: Seine-Saint-Denis (3e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 81879

Rubrique: Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juin 2015, page 4684 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)